

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Mairie de OUCHES (42155)
Téléphone 04-77-66-86-45
mairie.ouches@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 1^{er} mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Monsieur Yves CHAMBOST, s'est réuni sous sa présidence, salle de la Mairie.

Date de convocation : 22 février 2022 - Date d'affichage : 22 février 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

***PRESENTS** : Monsieur Yves CHAMBOST, Maire, Madame et Messieurs, Myriam JEUNE, Pascal MARTIN, Stéphane DORÉ, Adjoint, Monsieur Robert MAILLET, Mesdames Martine DESNOYER, Mireille FERNANDES, Mireille FOURNEL, Anne-Marie PIAT, Monsieur Hervé DEBUT, Madame Cosette GOUBY, Monsieur Pascal VALORGE.*

***EXCUSEE** : Madame Christiane SEGUIN (début de séance)*

***ABSENT** : Chantal LEPINE, Thierry LAFOND*

Madame Anne-Marie PIAT est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des différentes délégations de pouvoir qui lui ont été données :

ainsi, depuis le 25 janvier dernier :

- 1 Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue en mairie au titre du Droit de Préemption Urbain, et a fait l'objet d'une renonciation par M. le Maire

- 1 devis a été validé :

* SARL Verruy Philippe : intervention au niveau des toilettes extérieures garçons à l'école : 315,74€ TTC

DCM N°2022/005 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Monsieur CHAMBOST laisse la présidence de l'assemblée à Mme Valérie Moussière, conseillère aux décideurs locaux, et quitte la salle.

Mme MOUSSIÈRE présente au conseil municipal le Compte Administratif 2021 de la commune, compte dressé par Mr CHAMBOST, et le met au vote.

Le compte administratif communal 2021 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2021	- 538 966,96 €
Recettes 2021	+ 608 827,54 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 69 860,58 €
Report 2020	+ 143 426,76 €
Soit un excédent de clôture de :	213 287,34 €

Investissement

Dépenses 2021	- 209 485,27 €
Recettes 2021	+ 238 636,38 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 29 151,11 €
Report 2020	- 1 709,41 €
Soit un excédent de clôture de :	27 441,70 €

Restes à réaliser : dépenses : 141 834,44 €
recettes : 79 689,00 €
soit un solde négatif de **62 145,44 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Retour de M. CHAMBOST dans la salle de Conseil.

DCM N°2022/006 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 relatif au budget général, compte dressé par Monsieur Thierry ALEXANDRE, Trésorier Municipal, et qui, conformément au Compte Administratif, fait apparaître pour 2021 : un excédent de fonctionnement de 69.860,58 € et un excédent d'investissement de 29.151,11 €,

conduisant aux résultats de clôture suivants :

section de fonctionnement : excédent de clôture de : **213 287,34 €**
section d'investissement : excédent de clôture de : **27 441,70 €**

résultat global 2021 : + 240 729,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2021.

DCM N°2022/007 - BUDGET DE LA COMMUNE : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (+ **213 287,34 €**),
- vu le résultat d'investissement de l'exercice 2021 (+ **27 441,70 €**) et le solde des restes à réaliser en investissement (- **62 145,44 €**) qui laissent donc un besoin de financement dans cette section de

34 703,74 €,

- décide d'affecter au compte de réserves (compte 1068), la somme de 34 703,74 €.

Le solde disponible (178 583,60 €) sera inscrit, sur le budget primitif 2022, au compte 002 de la section d'exploitation "excédent antérieur reporté".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2022

Le conseil municipal, après examen des différentes demandes formulées pour 2022, attribue les subventions suivantes :

Enveloppe de subvention votée pour 2022 : 4 500 € :

COOPERATIVE SCOLAIRE : dotation annuelle de 8€ par enfant (x96)	768 €
SOU DES ECOLES DE OUCHES	500 €
Anciens Combattants	200 €
A.D.A.P.E.I. Roanne	300 €
ADMIR Renaison	100 €
Don du sang	100 €
Les Mousquetaires de la Nuit	100 €

Quant aux demandes formulées par les centres de formation de la région roannaise pour les élèves de Ouches qu'ils accueillent, le Conseil Municipal maintient à 50 € par jeune, la subvention annuelle attribuée à ces écoles. Ainsi :

- M.F.R. de St Germain Lespinasse : 3 élèves = 150 €

- Lycée agricole privé Ressins : 1 élève = 50 €

Le montant total distribué sur le budget 2022 est de 2 268 € (réserve de 2 232 €).

DCM N°2022/008 – EXTENSION LOCAL VOIRIE : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022

Monsieur le Maire rappelle que lors des précédents conseils municipaux, il a été décidé une extension du local voirie.

Le coût global de ces travaux est estimé à 28.014,00 € Hors Taxes (33.616,80 € TTC).

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent être subventionnés par une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2021) au titre de la catégorie suivante :

Aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes : bâtiments communaux et intercommunaux : acquisition, construction, extension des mairies, sièges intercommunaux, locaux techniques, cimetières, monuments aux morts,

Il présente le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT			
DEPENSES		RECETTES	
		ORIGINES	
Travaux	28.014,00 €	DETR 2022	5.602,80 €
		Département	7.000,00 €
		Autofinancement	15.411,20 €
TOTAL	28.014,00 €	TOTAL	28.014,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet décrit ci-dessus ;

- sollicite Madame la Préfète de la Loire, une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (programme 2022), catégorie " *Aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes : bâtiments communaux et intercommunaux : acquisition, construction, extension des mairies, sièges intercommunaux, locaux techniques, cimetières, monuments aux morts,* " ;

- adopte le plan de financement tel que décrit ci-dessus

INFORMATIONS DIVERSES :

* **Cimetière** : les travaux sont en cours de finition, la pose du portail va se réaliser dans les jours qui viennent.

* **Sollicitation de Roannais Agglomération pour un équipement photovoltaïque** : sur la commune, l'école peut être concernée. Les coûts sont à la charge de Roannais Agglomération, Roannais Agglomération reverse le solde du loyer. Le conseil municipal souhaite voir le résultat de l'étude.

* **Le projet de rénovation de l'accueil de la Mairie** est en cours d'étude.

* **L'implantation d'une signalétique directionnelle de randonnée** va être déposée par Roannais Agglomération devant la mairie.

* Point sur la réunion de crise organisée ce jour par le Président de Roannais Agglomération sur la guerre en Ukraine.

*Les **élections présidentielles** se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mardi 29 mars 2022 à 20 heures**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 45.

"Procès-Verbal vu pour être affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des

Collectivités Territoriales, le 5 mars 2022."

**Le Maire,
Yves CHAMBOST**



